



**Conseil d'administration  
du Programme des Nations Unies  
pour le développement, du Fonds  
des Nations Unies pour la population  
et du Bureau des Nations Unies  
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale  
27 juin 2022  
Français  
Original : anglais

**Deuxième session ordinaire de 2022**  
29 août-1<sup>er</sup> septembre 2022, New York  
Point 3 de l'ordre du jour provisoire  
**Programmes de pays et questions connexes**

**Descriptif de programme de pays pour l'Égypte (2023-2027)**

**Table des matières**

	<i>Page</i>
I. Rôle du PNUD au regard du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable . . . . .	2
II. Priorités du programme et partenariats . . . . .	5
III. Administration du programme et gestion des risques . . . . .	10
IV. Contrôle de l'exécution et évaluation du programme . . . . .	11
Annexe	
Cadre de résultats et d'allocation de ressources pour l'Égypte (2023-2027) . . . . .	13



## I. Rôle du PNUD au regard du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable

1. L'Égypte est un pays à revenu intermédiaire dont la population importante (102,3 millions d'habitants) croît au rythme de 2,4 % par an<sup>1</sup>. Depuis 2016, les réformes se sont traduites par une discipline monétaire et budgétaire accrue, une protection sociale élargie, une stabilité macroéconomique, une croissance économique soutenue de 4,4 % en moyenne au cours des cinq dernières années, une baisse du chômage et une diminution du taux d'extrême pauvreté, qui est passé de 6,2 %<sup>2</sup> à 4,5 %<sup>3</sup>. Ces réformes ont aidé l'Égypte à résister face à la crise causée par la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19). Le programme national de réforme structurelle qui en découle, lancé en 2021, est axé sur l'amélioration de la productivité dans les secteurs de l'agriculture, de la fabrication et des technologies de l'information. L'indice de développement humain du pays a augmenté de 29 % depuis 1990, pour atteindre 0,707 en 2019, ce qui place l'Égypte dans la catégorie des pays à développement humain élevé<sup>4</sup>. Toutefois, des obstacles importants demeurent concernant la réalisation des objectifs de développement durable, et des progrès doivent rapidement être faits pour ce qui est des objectifs 1, 5, 8 et 16<sup>5</sup>.

2. L'analyse commune de pays fait ressortir plusieurs difficultés interdépendantes auxquelles est confronté le système des Nations Unies en Égypte. L'atténuation de la pauvreté et de la vulnérabilité restera une priorité, car la pandémie de COVID-19 a fait passer le taux de pauvreté de 29,7 % en 2019-2020 à 31,4 % (estimation) en octobre 2020, 27 % des Égyptiens restant vulnérables à la pauvreté. Les perturbations de la chaîne d'approvisionnement mondiale et les prix élevés des denrées alimentaires ont exercé une pression supplémentaire sur la fragile balance des paiements, la monnaie égyptienne et la stabilité des prix. La marge de manœuvre budgétaire restreinte limite les investissements publics dans les services sociaux. La lutte contre la pauvreté multidimensionnelle exigera une approche globale pour améliorer l'apprentissage et les compétences à la demande, un environnement favorable renforcé pour le secteur privé et l'entrepreneuriat, et une protection ou une assistance sociale mieux conçue et mieux ciblée. Il convient de s'attaquer aux inégalités, notamment à celles entre les genres et entre les zones rurales et urbaines, en donnant aux femmes davantage de moyens économiques et en les protégeant mieux contre la violence, en élargissant l'accès aux services dans les zones rurales ou pour les personnes handicapées et en offrant plus de débouchés professionnels aux jeunes. L'avancement des femmes peut être très bénéfique pour l'économie et l'investissement en faveur de la jeunesse produira des dividendes démographiques durables. Bien que la prévalence du VIH et de la tuberculose soit relativement faible en Égypte, le pays doit poursuivre ses efforts en matière de prévention et de traitement pour mettre fin à ces épidémies d'ici 2030.

3. La compétitivité, l'évolutivité, le potentiel multiplicateur d'emplois et la résilience des microentreprises et petites et moyennes entreprises sont reconnus comme étant des points d'entrée essentiels pour la croissance globale de la productivité. Même si la transformation numérique de la société s'est accélérée

<sup>1</sup> Agence centrale pour la mobilisation publique et les statistiques (ACMPS), compteur de la population en temps réel, population au 15 février 2022.

<sup>2</sup> [www.un.org/development/desa/dspd/wp-content/uploads/sites/22/2021/02/Final-World-without-poverty-Egypt\\_31-january-2021.pdf](http://www.un.org/development/desa/dspd/wp-content/uploads/sites/22/2021/02/Final-World-without-poverty-Egypt_31-january-2021.pdf)

<sup>3</sup> Les chiffres sur le produit intérieur brut proviennent de [mped.gov.eg/GrossDomestic](http://mped.gov.eg/GrossDomestic). Les chiffres sur la pauvreté proviennent de l'enquête sur les revenus, les dépenses et la consommation des ménages (ACMPS).

<sup>4</sup> Rapport du PNUD sur le développement humain 2020, Note de synthèse – Égypte.

<sup>5</sup> Analyse commune de pays pour l'Égypte, 2021.

pendant la pandémie, elle doit être gérée avec précaution pour éviter d'aggraver les inégalités et l'exclusion. Les systèmes de gouvernance égyptiens continuent de subir des transformations sectorielles et devront améliorer la coordination, le suivi et l'évaluation des politiques ; accélérer l'autonomisation de la prise de décisions au niveau local et au niveau des gouvernorats ; et faire évoluer les systèmes qui encadrent la fourniture des services publics<sup>6</sup>.

4. Pour guider le pays vers la réalisation des objectifs de développement durable, le Gouvernement a lancé en 2016 sa stratégie nationale de développement, Vision 2030 de l'Égypte, qui constitue le cadre directeur de tous les programmes de développement. Plus récemment, dans son plan d'action 2023-2027, le Gouvernement s'est engagé à investir dans le capital humain et à le développer ; à protéger les ressources naturelles dans une optique de sécurité et de durabilité ; à améliorer la productivité et l'emploi ; et à accroître l'efficacité du fonctionnement de l'administration publique. Ces priorités en termes d'orientations ont récemment abouti à l'élaboration de nouvelles stratégies et lois, notamment la stratégie nationale en matière de changements climatiques 2050 ; la loi 152 de 2020 sur le développement des microentreprises et petites et moyennes entreprises ; la loi sur l'assurance sociale et les pensions de retraite (n° 148 de 2019) ; le projet national en cours pour le développement des villages égyptiens (Haya Kareema) et le projet national pour le développement de la famille égyptienne.

5. Pour soutenir ces efforts nationaux, le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable s'attaquera à ces problèmes interdépendants par le biais de cinq réalisations : le renforcement du capital humain (« population ») ; un développement économique inclusif et durable (« prospérité ») ; une meilleure résilience aux changements climatiques et une meilleure gestion des ressources naturelles (« planète ») ; une gouvernance transparente et l'établissement d'un état de droit (« gouvernance ») ; et l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes (« femmes »).

6. Dans le cadre de son appui intégré à la mise en œuvre du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, le PNUD fournira des services d'experts afin de faire progresser les politiques intersectorielles et la programmation fondée sur des données probantes, l'analyse des données, le financement du développement et les services axés sur la demande aux partenaires nationaux et à l'équipe de pays des Nations Unies. Conformément au plan stratégique 2022-2025, le PNUD contribuera à stimuler le changement par le biais de trois catalyseurs stratégiques : a) le financement du développement, en mobilisant un financement global en vue de la réalisation de tous les objectifs de développement durable ; b) la transition numérique, en conduisant la réflexion et en apportant des innovations pratiques pour construire une société et une économie numériques inclusives, éthiques et durables ; et c) des solutions intégrées et des innovations stratégiques, en investissant de manière continue dans des interventions en synergie, des plateformes multiplicatrices et des approches par portefeuille pour induire des changements au niveau des systèmes. Le programme de pays contribuera également à la réalisation des solutions types 1, 2, 3 et 6 du PNUD<sup>7</sup>.

7. Comme le montre l'évaluation indépendante du programme de pays<sup>8</sup>, le PNUD a été un fournisseur fiable et efficace de services de développement. Sa proposition de valeur centrale porte sur les domaines de l'intégration et du financement des objectifs de développement durable ; du soutien au développement des institutions et

<sup>6</sup> Analyse commune de pays, 2021.

<sup>7</sup> Les solutions types du PNUD sont les suivantes : pauvreté et inégalités, gouvernance, résilience, environnement, énergie et égalité des genres,

<sup>8</sup> Disponible sur [erc.undp.org](http://erc.undp.org).

à l'élaboration de politiques ; du développement des microentreprises et des petites et moyennes entreprises ; des changements climatiques, de la biodiversité et du développement local ; et des solutions apportées aux problèmes de gouvernance et sociaux qui touchent de manière disproportionnée les femmes ou les personnes en situation de vulnérabilité. Le PNUD a également contribué à mobiliser des moyens de financement additionnels auprès des partenaires de développement et des fonds verticaux.

8. En s'appuyant sur cet avantage comparatif et la mobilisation de l'expérience mondiale et des réseaux de définition de politiques du PNUD, le programme de pays se concentrera sur quatre domaines stratégiques identifiés dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable. L'égalité des genres et l'autonomisation des femmes (réalisation 5 du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable) seront prises en compte dans les quatre réalisations du programme de pays (en veillant à ce qu'au moins 50 % des dépenses du programme contribuent directement aux résultats en matière d'égalité des genres, tels que mesurés par le marqueur de genre du PNUD).

9. **Renforcement du capital humain (population).** La contribution du PNUD renforcera l'engagement national en faveur de la protection sociale, en mettant l'accent sur l'efficacité, la durabilité et l'inclusion par le renforcement des systèmes de protection sociale, y compris pour les travailleurs intermittents, les personnes handicapées, les personnes âgées, les sans-abri et les autres personnes en situation vulnérable ; en favorisant la résilience et en s'attaquant aux causes croisées de la pauvreté, telles que le handicap ou la situation géographique.

10. **Développement économique inclusif et durable (prospérité).** Le PNUD contribuera à renforcer l'environnement favorable pour encourager l'entrepreneuriat et l'innovation, formaliser les microentreprises et les petites et moyennes entreprises et les aider à aller vers une croissance numérisée, à forte productivité, orientée vers l'exportation et écologiquement durable, en capitalisant sur son partenariat avec l'Organisation internationale du travail (OIT) et le Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF) pour promouvoir l'inclusion financière et l'autonomisation économique des jeunes et des travailleurs du secteur non structuré.

11. **Amélioration de la résilience aux changements climatiques et de la gestion des ressources naturelles (planète).** Le PNUD s'attaquera aux problèmes de développement à long terme tels que l'atténuation des changements climatiques, l'adaptation et la préservation de la diversité biologique à grande échelle, en utilisant les lois du marché. Avec le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), le PNUD œuvrera en faveur d'un meilleur équilibre entre le potentiel économique et la qualité de vie dans les zones rurales et urbaines. Le PNUD collaborera avec l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Fonds international de développement agricole pour faire progresser la production et la consommation alimentaires durables et résilientes.

12. **Gouvernance transparente et établissement d'un état de droit (gouvernance).** Par le biais d'un soutien à l'élaboration de politiques et du renforcement des capacités institutionnelles, le PNUD investira dans l'intégration et le financement des objectifs de développement durable, la gestion des finances publiques, la gouvernance locale, l'accès à la justice, l'accès à l'information et l'amélioration des services qui proposent des mesures intégrées innovantes. Le PNUD collaborera avec un large éventail de parties prenantes pour élaborer des supports de connaissances, des plateformes et des outils afin de relever les principaux défis du pays.

13. Le PNUD reliera les connaissances, les expériences et les solutions avec d'autres partenaires régionaux et mondiaux afin de faire progresser le développement durable en Égypte et à partir de l'Égypte, et de promouvoir la coopération Sud-Sud et triangulaire par le biais de son réseau mondial pour les politiques et de son réseau des laboratoires d'accélération, notamment pour lutter contre les changements climatiques et maintenir la paix. Avec l'appui du programme des Volontaires des Nations Unies, le PNUD encouragera le volontariat pour la mise en œuvre de la Vision 2030 de l'Égypte, conformément à la stratégie nationale pour le volontariat.

14. En réponse aux recommandations de l'évaluation des précédents examens du programme de pays et du portefeuille, le PNUD approfondira l'application des solutions de développement des entreprises, en particulier sur les transitions vers une économie numérique ; investira dans la gouvernance et les environnements favorables à l'amélioration de la durabilité de fin de cycle des projets du PNUD, notamment en ce qui concerne la croissance des microentreprises et petites et moyennes entreprises et l'environnement ; et recherchera des synergies interpilliers, notamment pour faciliter la transition vers une économie durable et résiliente, créatrice d'emplois.

## II. Priorités du programme et partenariats

15. Le PNUD travaillera en partenariat avec le Gouvernement pour soutenir la reprise après la pandémie de COVID-19 et la crise mondiale des chaînes d'approvisionnement, et faire progresser la transformation des systèmes nécessaire pour que chacun en Égypte puisse profiter des avantages d'une société inclusive et d'une économie résiliente, de plus en plus innovante, fondée sur les connaissances et écologique, conformément à la Vision 2030 de l'Égypte. La théorie globale du changement du programme indique que cette vision sera concrétisée en équilibrant les besoins du secteur privé, des microentreprises et petites et moyennes entreprises et des acteurs du marché, en faisant émerger la nouvelle économie durable, et les intérêts du secteur public pour élaborer les politiques et les outils nécessaires non seulement pour faciliter les transitions numériques et respectueuses de l'environnement, mais aussi pour fournir des mécanismes de protection sociale plus axés sur les données, plus ciblés et plus efficaces pour garantir une transition juste et inclusive, en particulier pour les femmes, les jeunes et les personnes handicapées. En outre, le PNUD soutiendra le gouvernement égyptien dans ses efforts pour ne laisser personne de côté et améliorer la gouvernance, la responsabilité et la participation.

16. Pour accélérer ces transformations systémiques, le PNUD fournira un appui à l'élaboration de politiques et un renforcement des capacités et, tirant les leçons des initiatives pilotes adaptées et défendues dans le contexte égyptien, élaborera des solutions évolutives pour accélérer le développement. Avec le soutien de son nouveau laboratoire d'accélération, le PNUD et les parties prenantes exploreront les points d'entrée simultanés permettant un changement dans la dynamique entre les acteurs du marché et dans les comportements des acteurs sociaux. Le PNUD renforcera les capacités, les partenariats et les incitations nécessaires à l'adhésion des marchés et des institutions afin d'initier et d'entretenir le changement. Le PNUD travaillera avec ses homologues nationaux spécialisés pour impliquer les groupes cibles (femmes et filles, jeunes et personnes handicapées) ; améliorer les compétences ; réduire les obstacles à l'emploi et à la participation ; et établir des plateformes de dialogue pour offrir plus d'opportunités.

### **Priorité axée sur la population : renforcement du capital humain**

17. La contribution du PNUD à cette réalisation repose sur une théorie du changement qui renforce l'engagement national en faveur de la protection sociale, en

se concentrant sur l'efficacité, l'inclusion et la durabilité. Afin de donner aux personnes en situation de vulnérabilité les moyens d'avoir un accès plus équitable aux services de protection sociale, y compris aux régimes d'assurance et à l'emploi productif, le système de protection sociale doit être plus inclusif, équitable, efficace et durable. Il faudra également renforcer les compétences psychosociales nécessaires et l'employabilité des bénéficiaires de la protection sociale afin de faciliter leur autonomisation socio-économique, leur résilience et leur retrait des programmes sociaux.

18. Les initiatives menées au titre de ce domaine de réalisation contribueront à la réalisation des objectifs nationaux relevant des objectifs de développement durable n<sup>os</sup> 1, 2, 3, 5 et 10, et des solutions types 1, 2 et 6.

19. Le PNUD soutiendra la numérisation des systèmes de transfert monétaire assorti de conditions afin d'améliorer l'efficacité et le ciblage fondé sur des données probantes. Il veillera à ce que les mesures de protection sociale soient réellement accessibles aux personnes handicapées, aux personnes âgées, aux personnes travaillant dans le secteur non structuré de l'économie, aux femmes des zones rurales, aux personnes bénéficiant de microcrédits et aux autres personnes en situation de vulnérabilité.

20. Il s'agira avant tout d'élargir la protection sociale, de se focaliser sur la fourniture de services et d'encourager les changements de comportement pour vaincre la pauvreté. Pour y parvenir, le PNUD, en collaboration avec le ministère de la Solidarité sociale, mettra l'accent sur le renforcement des capacités et les innovations favorisant le passage des programmes de transfert monétaire assorti de conditions à des activités génératrices de revenus durables et autonomes pour les femmes et les personnes en situation particulièrement vulnérable.

21. Les organisations non gouvernementales (ONG) basées sur le terrain seront des partenaires clés pour la sensibilisation aux changements de comportement et la création d'emplois qui réduisent la dépendance aux transferts d'argent. Une collaboration solide sera établie avec l'OIT, l'UNICEF et le Fonds des Nations Unies pour la population, en lien avec le soutien à l'entrepreneuriat que le PNUD fournira dans le cadre de la réalisation 2.

22. Le PNUD favorisera les services destinés aux personnes vivant avec le VIH ou les plus exposées au risque de contracter le virus en renforçant les capacités institutionnelles des programmes nationaux de lutte contre le VIH et la tuberculose relevant du ministère de la Santé et de la population, ainsi que des organisations de la société civile concernées, afin d'étendre et de maintenir les services équitables de traitement et de soins du VIH et de la tuberculose, notamment ceux ciblant la prévention.

### **Priorité axée sur la prospérité : développement économique inclusif et durable**

23. La théorie du changement correspondant à ce domaine de réalisation est axée sur la mise en place d'une économie inclusive et résiliente en élargissant les possibilités et l'accès pour un plus grand nombre de personnes, en particulier les femmes et les jeunes, et en facilitant les transformations nécessaires pour accélérer la croissance durable axée sur les exportations et fondée sur les connaissances. À cette fin, les jeunes devront être dotés des compétences numériques et entrepreneuriales nécessaires aux futurs emplois, et le secteur des microentreprises et petites et moyennes entreprises devra être tourné vers l'extérieur, diversifié et innovant. Pour que cela se traduise par davantage d'emplois, l'égalité d'accès aux emplois doit être assurée par un accès abordable aux technologies de l'information et au financement,

un renforcement des capacités axé sur l'esprit d'entreprise et l'inclusion numérique des microentreprises et petites et moyennes entreprises.

24. Les initiatives menées au titre de ce domaine de réalisation contribueront à la réalisation des objectifs nationaux relevant des objectifs de développement durable n<sup>os</sup> 1, 4, 5, 8, 9, 10 et 12, et des solutions types 1, 3 et 6.

25. Grâce à des programmes de reconversion professionnelle, de perfectionnement et d'entrepreneuriat, le PNUD stimulera les efforts de développement économique inclusif et durable qui investissent dans la production fondée sur les connaissances et la technologie et renforcent les capacités d'innovation et la compétitivité de l'économie. L'organisation soutiendra les nouveaux innovateurs et entrepreneurs (en particulier les jeunes et les femmes), en mettant l'accent plus particulièrement sur la numérisation, pour résoudre les problèmes prioritaires dans les domaines de l'agriculture et de la santé tout en créant des emplois.

26. L'Agence de développement des microentreprises et petites et moyennes entreprises et le ministère de la Planification et du développement économique encourageront le développement de l'entrepreneuriat. Le PNUD collaborera avec le Conseil national des femmes sur les questions d'autonomisation économique des femmes et renforcera les compétences numériques pour une meilleure employabilité en partenariat avec le ministère de la Communication et des technologies de l'information. La transformation du secteur des microentreprises et petites et moyennes entreprises nécessitera que les incitations, les transferts de compétences, les services de développement des entreprises et le soutien financier soient fournis directement aux entrepreneurs, avec un suivi régulier de l'impact.

27. La collaboration avec les agences des Nations unies en matière de renforcement des capacités pour les jeunes et de transformation numérique sera renforcée conformément au programme Génération sans limites, avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) pour ce qui est de l'autonomisation économique des femmes, et avec l'Union internationale des télécommunications (UIT) et l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) sous l'égide de l'équipe conjointe des Nations unies pour la transformation numérique et l'innovation.

28. Le développement de l'entrepreneuriat et la création d'emplois dans l'économie et le tourisme durables seront coordonnés avec les activités de la réalisation 3. Les solutions entrepreneuriales contribueront aux efforts de retrait des programmes de protection sociale dans le cadre de la réalisation 1. La réalisation 2 quant à elle bénéficiera de la puissance des nouvelles technologies et des nouvelles sources de données, ainsi que de la transformation numérique des services publics dans le cadre du résultat 4.

### **Priorité axée sur la planète : renforcement de la résilience face aux changements climatiques et de la gestion des ressources naturelles**

29. La théorie du changement correspondant à ce domaine de réalisation vise à contribuer à l'augmentation des revenus et de la qualité de la vie grâce à un environnement plus propre, des zones naturelles mieux protégées et des sources d'énergie renouvelables supplémentaires, tout en renforçant la résilience des communautés et de l'économie face aux chocs climatiques. Cela nécessitera une utilisation plus efficace, efficace et durable des ressources naturelles dans l'économie, y compris l'eau et la diversité biologique. Il faudra également mettre en place des systèmes de production et de consommation plus durables et tirer parti des investissements pour s'adapter rapidement aux changements climatiques.

30. Les initiatives menées au titre de ce domaine de réalisation contribueront à la réalisation des objectifs nationaux relevant des objectifs de développement durable n<sup>os</sup> 5 à 7, 11 à 15, et des solutions types 1, 2 et 6.

31. Le PNUD encouragera les stratégies et les mécanismes qui incitent le secteur privé à investir dans l'atténuation des changements climatiques et dans une transition rapide vers des technologies à faibles émissions, conformément à la décision prise par le pays qui s'est engagé à couvrir 42 % de ses besoins en électricité d'ici 2030 avec les énergies renouvelables. En collaboration avec les institutions concernées, le PNUD soutiendra les mécanismes d'incitation nécessaires à la mise en œuvre de la loi sur la gestion des déchets avec des initiatives de récupération d'énergie à partir des déchets aux conditions du marché, de valorisation des déchets, d'élimination des déchets dangereux et de réduction des substances menaçant l'ozone.

32. En partenariat avec le Gouvernement, le PNUD mobilisera des investissements provenant de sources publiques nationales, de fonds mondiaux, d'institutions financières locales et d'investissements étrangers pour l'atténuation des changements climatiques, l'adaptation aux changements climatiques et la réduction des risques de catastrophes en tenant compte des questions de genre. Le PNUD encouragera les innovations fondées sur la nature afin de protéger la vie et les moyens de subsistance des communautés touchées par les changements climatiques, et soutiendra les chaînes de valeur permettant d'étendre les pratiques agricoles durables, adaptées aux changements climatiques, diversifiées sur le plan biologique, saines et génératrices de revenus.

33. Le PNUD intégrera des approches communautaires de gestion des ressources naturelles dans les zones protégées, tout en favorisant les solutions axées sur le marché et les investissements privés dans l'écotourisme et la préservation de la diversité biologique, en s'appuyant sur le sixième rapport national du pays à la Convention sur la diversité biologique.

34. Afin d'établir un équilibre entre la croissance économique, l'urbanisation et l'utilisation durable des ressources naturelles et de mettre en valeur 15 % des terres du pays d'ici 2052<sup>9</sup>, le PNUD et ONU-Habitat favoriseront un aménagement durable, consultatif et à plusieurs niveaux de l'espace, en appuyant l'Organisation générale de l'aménagement du territoire, afin de garantir une utilisation des terres économiquement rentable et écologiquement rationnelle qui optimise les ressources et les possibilités de développement pour tous.

35. L'écotourisme, dans le cadre du soutien du PNUD au tourisme durable, jouera un rôle transformateur dans la concrétisation de cette réalisation. Le PNUD lancera des programmes à grande échelle tels que le projet national pour le développement des villages égyptiens (Haya Kareema) afin de concevoir des modèles reproductibles pour les initiatives intégrées d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ces changements. La société civile, les associations professionnelles et les ONG soutiendront les campagnes de sensibilisation du public et la mise en œuvre d'initiatives de protection de la nature et d'économie durable. Les canaux de communication et les médias de masse seront des outils importants pour soutenir le changement d'attitude et encourager l'adoption par le marché des technologies et applications à faible émission de carbone.

36. Le PNUD coordonnera ses initiatives dans le cadre de cette réalisation avec celles de la réalisation 1 pour soutenir les communautés locales et en particulier les femmes pauvres vivant dans les zones protégées et autour, et de la réalisation 2 pour

---

<sup>9</sup> Conformément au plan stratégique national principal pour le développement urbain de l'Égypte 2052 (GOPP, 2014).

aider les agriculteurs et les chaînes de valeur à s'adapter aux changements climatiques avec des modèles d'entreprises nouveaux et améliorés.

37. Le PNUD collaborera avec la FAO, l'UNESCO, le Programme alimentaire mondial (PAM) et d'autres organismes, notamment pour le suivi et l'évaluation de l'adaptation aux changements climatiques et les systèmes d'alerte rapide.

**Priorité axée sur la gouvernance : transparence, bonne gouvernance et état de droit**

38. La théorie du changement pour ce domaine de réalisation indique que la réalisation des objectifs de développement durable peut être accélérée grâce à des politiques de développement intégrées et fondées sur des données probantes, à une gouvernance renforcée et à un accès plus équitable à des services performants, notamment l'administration en ligne, et à l'accès à la justice et à l'information. La voie à suivre pour atteindre cet objectif passe par un financement amélioré et coordonné des objectifs, de meilleures données et de meilleurs mécanismes de suivi et d'évaluation, une administration locale renforcée qui appuie le développement local intégré, et une gouvernance en ligne qui améliore l'accès aux données et à des services abordables pour les individus.

39. Les initiatives menées au titre de ce domaine de réalisation contribueront à la réalisation des objectifs nationaux relevant des objectifs de développement durable n<sup>os</sup> 5, 10, 16 et 17, et des solutions types 1, 2 et 6.

40. Le PNUD soutiendra une approche fondée sur des données probantes pour faire progresser la réalisation de tous les objectifs d'ici à 2030 grâce à des plateformes de données dédiées, à l'adaptation des objectifs au niveau local et à des évaluations d'impact.

41. Afin d'améliorer et de mettre à l'épreuve du temps les politiques de développement et leur planification dans l'ensemble des ministères et des institutions, le PNUD collaborera avec les administrations publiques pour renforcer les capacités humaines et institutionnelles aux niveaux national et local afin d'utiliser les mégadonnées et les techniques de prospective pour éclairer les cadres politiques et accélérer les transformations systémiques.

42. Pour financer sur une plus grande échelle la réalisation des objectifs de développement durable, le PNUD appuiera une stratégie nationale en suivant l'approche du cadre de financement national intégré. Cela permettra d'étayer les efforts de mobilisation des ressources nationales (par exemple, par le biais du programme Inspecteurs des impôts sans frontières), d'accroître l'efficacité de la gestion des finances publiques et d'encourager les modalités de financement innovantes. Les partenaires du financement des objectifs sont le ministère des Finances, le ministère de la Planification et du développement économique, le ministère de la Coopération internationale et le secteur privé. Le PNUD coordonnera ses efforts avec l'OIT, le Fonds monétaire international, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), l'UNICEF, la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement et ONU-Femmes.

43. Afin de mobiliser les capitaux privés nécessaires pour combler le déficit de financement des objectifs et aider à orienter les capitaux vers les cibles convenues, le PNUD travaillera avec les investisseurs, les bénéficiaires d'investissements, les intermédiaires du marché et les associations professionnelles pour intégrer les pratiques d'investissement à impact, identifier de nouvelles opportunités grâce à des cartes d'investissement et améliorer les normes grâce à des outils de gestion, de suivi et d'établissement de rapports sur les impacts.

44. Le PNUD s'associera au ministère du Développement local pour élaborer un système décentralisé d'administration locale dans certains gouvernorats en utilisant des solutions numériques. Ce processus favorisera le développement local intégré et soutiendra l'excellence et l'équité dans la fourniture des services publics locaux afin de faire progresser le développement économique et social local.

45. Le PNUD renforcera les capacités institutionnelles des porteurs de devoirs et la défense des titulaires de droits, dans le cadre de la stratégie nationale pour les droits de l'homme, en collaboration avec le Comité permanent suprême pour les droits de l'homme. Il appuiera les efforts de lutte contre la corruption de l'Autorité de contrôle administratif et le suivi des engagements égyptiens dans le cadre de la Convention des Nations Unies contre la corruption.

46. Pour améliorer les services inclusifs axés sur les personnes, le PNUD soutiendra les institutions publiques efficaces, transparentes et responsables, les services publics électroniques et l'accès à l'information, en particulier pour les personnes ayant un accès à Internet et une utilisation limités. Le PNUD appuiera le ministère des Communications et des technologies de l'information par des innovations qui permettront d'améliorer l'accès à Internet pour tous.

47. Afin de renforcer l'état de droit, d'améliorer l'accès aux services judiciaires et de réduire le grand nombre d'affaires en instance dans le système judiciaire, le PNUD donnera la priorité à l'accès à l'aide juridictionnelle pour les femmes et accélérera l'automatisation et la numérisation des tribunaux aux affaires familiales pour que les justiciables puissent accéder à des services de qualité et rapides. Le PNUD aidera à renforcer les capacités du ministère de la Justice en fournissant une assistance technique et l'échange de connaissances avec d'autres pays.

48. Le PNUD soutiendra les institutions nationales, notamment le Centre international du Caire pour la résolution des conflits, le maintien et la consolidation de la paix et le Forum d'Assouan, afin d'approfondir les partenariats régionaux et mondiaux, de faciliter la coopération Sud-Sud et d'augmenter le nombre de solutions de développement échangées.

### **III. Administration du programme et gestion des risques**

49. En tant que partie intégrante du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, le programme de pays sera régi par le comité directeur conjoint Gouvernement égyptien et Nations unies et par des groupes de résultats des réalisations coprésidés par des entités gouvernementales. Un conseil de programme du PNUD sera établi pour faire régulièrement le point sur les réalisations et discuter de l'évolution des contextes et des priorités avec les interlocuteurs gouvernementaux.

50. Le PNUD et ses partenaires utiliseront une approche de gestion anticipative et évolutive pour répondre aux changements et aux opportunités dans le contexte du développement. Les projets en phase de démarrage mettront systématiquement l'accent sur la capture de données et les activités de validation de concepts en s'appuyant sur les expériences du laboratoire d'accélération.

51. Les tensions géopolitiques mondiales, l'accélération des changements climatiques et d'autres sources d'instabilité présentent un risque pour la sécurité alimentaire, les moyens de subsistance et la cohésion sociale, lié aux contraintes d'approvisionnement, à la hausse des prix et à la difficulté de financer les importations. Le PNUD travaillera avec l'administration et les partenaires des Nations Unies sur les dispositifs d'alerte rapide, l'appui à l'élaboration de mesures nationales et l'augmentation de la résilience. Le PNUD gèrera le risque connexe d'un financement plus limité et irrégulier en recherchant de nouveaux partenariats. Étant

donné que la mise en œuvre du programme repose largement sur la mobilisation et le renforcement des capacités des institutions nationales, ces dernières feront l'objet d'un suivi et d'un renforcement spécifiques.

52. Le PNUD s'efforcera de renforcer les partenariats non financiers, d'enregistrer les investissements qu'il tire des capitaux privés pour la réalisation des objectifs de développement durable, et de diversifier sa base de ressources, en établissant un équilibre entre la participation du gouvernement aux coûts, le financement bilatéral, les donateurs qui ne sont pas membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE et les fonds verticaux.

53. Le PNUD appliquera les normes sociales et écologiques révisées et le mécanisme de responsabilité, ainsi que la politique de gestion du risque institutionnel, afin d'améliorer la qualité du programme et de procéder régulièrement à un contrôle de la qualité et à des estimations des risques tout au long du cycle de programmation.

54. Le présent descriptif de programme de pays donne un aperçu de la contribution du PNUD aux résultats nationaux et constitue le principal moyen de rendre compte au Conseil d'administration de la mesure dans laquelle les résultats correspondent aux objectifs fixés et de l'utilisation des ressources allouées au programme. Pour chaque niveau (pays, région et siège), les responsabilités afférentes au programme de pays sont énoncées dans les politiques et procédures régissant les programmes et opérations du PNUD, ainsi que dans le dispositif de contrôle interne.

55. Le programme sera exécuté sur le plan national. L'exécution nationale peut être remplacée par l'exécution directe pour tout ou partie du programme si cela est jugé nécessaire ou en cas de force majeure. La politique harmonisée concernant les transferts de fonds sera appliquée en coordination avec les autres organismes des Nations Unies de façon à gérer les risques financiers. Les définitions et les classifications des coûts afférents aux activités de programme et aux activités visant l'efficacité du développement seront appliquées aux différents projets concernés.

#### **IV. Contrôle de l'exécution et évaluation du programme**

56. Les réalisations et les indicateurs de performance du programme de pays ont été alignés sur le Plan stratégique 2022-2025 du PNUD, le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, la stratégie nationale de développement Vision 2030 de l'Égypte, les examens nationaux volontaires de l'Égypte sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable<sup>10</sup> et les plateformes de données nationales. Le PNUD introduira la télédétection, les mécanismes de retour d'informations en ligne, le suivi et les évaluations en temps réel pour accroître les sources de données nationales. Un suivi régulier des produits et des réalisations sera effectué avec les partenaires sous la direction du ministère des Affaires étrangères et par le biais de plans de travail conjoints des Nations unies. L'examen annuel de haut niveau du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable sera coprésidé par le ministère de la Coopération internationale. Le PNUD utilisera UN-INFO et les systèmes de données nationaux pour une communication cohérente des résultats.

57. Le PNUD travaillera avec le ministère de la Planification et du développement économique et les instituts affiliés, d'autres agences des Nations Unies et des chercheurs basés en Égypte, ainsi que des groupes de réflexion publics et privés, afin d'améliorer et de pérenniser les capacités nationales de suivi et de communication sur les objectifs de développement durable en comblant les lacunes en matière de

<sup>10</sup> Disponibles à l'adresse : <https://sustainabledevelopment.un.org/vnrs/>

données, en développant des bases de référence pour les indicateurs clés, en ventilant davantage les données et en mesurant l'impact à long terme. Le PNUD collaborera avec ses partenaires pour élaborer des supports de connaissances riches en données, tels que des rapports nationaux sur le développement humain, des indices de développement humain infranationaux et des notes de synthèse ou des études thématiques.

58. Le PNUD réalisera des évaluations à mi-parcours et finales des projets, portefeuilles et programmes, en tenant compte des questions de genre, y compris des études d'impact quantitatives, et s'en inspirera pour fournir des conseils pratiques, sensibiliser, concevoir des projets et réorienter des programmes, si nécessaire. Le PNUD renforcera sa fonction de suivi et d'évaluation en adoptant des pratiques appropriées de gestion axée sur les résultats pour tous les nouveaux cadres de résultats, rapports d'avancement et d'évaluation.

59. Le PNUD augmentera la visibilité des résultats à l'appui des objectifs nationaux en utilisant des plateformes et des stratégies médiatiques appropriées, et en allouant au moins 5 % du budget du programme aux coûts de suivi, d'évaluation et de communication.

## Annexe

## Cadre de résultats et d'allocation de ressources pour l'Égypte (2023-2027)

**Priorité ou objectif du pays : Investir dans le capital humain et le développer (Plan d'action gouvernemental 2023 - 2027)**

**Réalisation 1 énoncée dans le plan-cadre de coopération : d'ici 2027, renforcement du capital humain grâce à l'égalité d'accès à des services de qualité, à la protection sociale et à la justice sociale pour tous**

**Réalisation correspondante du plan stratégique : Personne n'est laissée de côté, en mettant l'accent sur l'égalité des chances et sur une approche du pouvoir d'action des personnes et du développement humain fondée sur les droits**

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)</i>
<p>1.7 Indicateur 1.2 relatif aux objectifs de développement durable : Pourcentage de la population vivant en dessous du seuil national de pauvreté.</p> <p>Niveau de référence : 32,5 % (2017-2018) ;</p> <p>Niveau cible : 21,9 % (2030)</p>	<p>Enquêtes sur les revenus et les dépenses de consommation des ménages</p>	<p><b>Produit 1.1. Le système de protection sociale est renforcé dans un souci d'efficacité et d'efficience afin de ne laisser personne de côté.</b></p> <p><b>Indicateur 1.1.1 :</b> Part de la population couverte par au moins une prestation sociale, ventilée par sexe</p> <p>Niveau de référence (2022) : 4 %; Niveau cible : 7 % (Cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources du plan stratégique du PNUD pour la période 2022-2025, indicateur 1.2)</p> <p>Indicateur 1.1.2 : Nombre d'emplois appropriés créés pour permettre aux bénéficiaires de sortir durablement des programmes de transfert monétaire assortis de conditions.</p> <p>Niveau de référence : zéro (2021) : Niveau cible : 220</p> <p><b>Indicateur 1.1.3 :</b> Nombre de ménages dont les connaissances, attitudes et pratiques à l'égard des questions socio-comportementales clés sont améliorées.</p> <p>Niveau de référence (2022) : zéro; Niveau cible : 4 millions de ménages</p>	<p>Ministères : Solidarité sociale ; Santé et population</p> <p>Union européenne</p>	<p><b>Ressources ordinaires</b></p> <p><b>161 000</b></p> <p><b>Autres ressources</b></p> <p><b>29 471 000</b></p>
<p>1.3 Pourcentage d'adultes et d'enfants vivant avec le VIH qui bénéficient d'un traitement antirétroviral</p> <p>Base de référence : 24 % (2020), 44 % (2020),</p>	<p>Plan national de suivi et d'évaluation du VIH (2021-2025) – Programme national de lutte contre le sida, ministère de la Santé et de la population</p>	<p><b>Produit 1.2. Un plus grand nombre de personnes bénéficient de services de soins de santé préventifs et curatifs de qualité, sans stigmatisation.</b></p> <p><b>Indicateur 1.2.1 :</b> Nombre de populations clés ayant accès aux services de prévention et de dépistage du VIH.</p>	<p>Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme</p>	

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)
hommes (45 %), femmes (38 %), enfants (71 %) ; Niveau cible : 90 % (2025), hommes (90 %), femmes (90 %), enfants (100 %)		Niveau de référence (2021) : 5 487 ; Niveau cible (2025) : 25 000		

**Priorité ou objectif du pays : Améliorer la productivité et l'emploi (Programme d'action gouvernemental 2023 -2027)**

**Réalisation 2 énoncée dans le plan-cadre de coopération : D'ici 2027, renforcement du développement économique inclusif et durable axé sur l'être humain stimulé par l'industrialisation, la croissance de la productivité, des emplois décents, la transition numérique et l'intégration de l'économie informelle**

**Réalisation correspondante du plan stratégique : Transformation structurelle accélérée, notamment les transitions verte, inclusive et numérique**

2.1 Part de la contribution des microentreprises et petites et moyennes entreprises au PIB Niveau de référence : ~ 33 % en 2018 ; Niveau cible : À définir	ACMPS  ACMPS (recensement économique 2017/2018)	<b>Produit 2.1 Amélioration des cadres politiques et du soutien technique et financier au secteur des microentreprises et petites et moyennes entreprises</b>  <b>Indicateur 2.1.1</b> : Nombre d'initiatives, de mécanismes et de programmes nouveaux permettant aux microentreprises et petites et moyennes entreprises, y compris celles appartenant à des femmes, de se formaliser, de se financer et d'accroître leur productivité dans de nouveaux secteurs Niveau de référence : zéro ; Niveau cible : 15, dont 5 tenant compte des questions de genre.	Agence de développement des micro-entreprises et des petites et moyennes entreprises  Ministères : Planification et développement économique ; Communications et informatique ; Coopération internationale ; Jeunesse et sports  ACMPS,  Secteur privé Société civile  Centre de l'innovation technologique et de l'entrepreneuriat	<b>Ressources ordinaires</b> <b>2 034 000</b> <b>Autres ressources</b> <b>167 766 000</b>
2.8 Classement de l'Égypte dans l'indice mondial de l'innovation. Niveau de référence : 94 (2021), Niveau cible : 89 % (2027)	OMPI	<b>Indicateur 2.1.2</b> : Nombre d'emplois de qualité créés avec l'appui du PNUD Niveau de référence : (2021) 280 000 : zéro ; Niveau cible (2027) : 1 215 000, dont : 60 % de jeunes et 40 % de femmes ;  <b>Indicateur 2.1.3</b> : Nombre et valeur (en livres égyptiennes) des prêts facilités Niveau de référence (2021) : 18 070 prêts (femmes = 18 %) et 2 481 millions de livres égyptiennes ; Niveau cible (2027) : 64 596 prêts (femmes = 25 %) et 8 871 millions de livres égyptiennes.	Chambres de commerce  ONU-Femmes, UIT, UNESCO, Équipe conjointe des Nations Unies pour la transformation numérique et l'innovation.	

Indicateurs de réalisation,  
niveaux de référence et niveaux  
cibles

Source des données, fréquence  
de la collecte et entité responsable

Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)

Principaux partenaires ou cadres  
de partenariat

Montant indicatif  
des ressources,  
par réalisation  
(en dollars des États-Unis)

## **Produit 2.2 L'écosystème de l'entrepreneuriat et de l'innovation est renforcé**

**Indicateur 2.2.1** : Nombre de projets d'entreprises provenant de jeunes et soutenus par la promotion de l'innovation et de l'entrepreneuriat.

Niveau de référence : 300 000 (femmes 25 %) ;

Niveau cible : 700 000 (femmes : 30 %)

**Indicateur 2.2.2** : Nombre de start-ups soutenues par le PNUD

Niveau de référence : 227 : Niveau cible : 600 (femmes : 25 %)

**Indicateur 2.2.3** : Nombre de solutions innovantes adoptées par des partenaires de programme, qui étendent les options en matière d'actions et de développement – IRRF E.2.2

Niveau de référence : 0 (2022) ; Niveau cible : 2

## **Produit 2.3 Renforcement de la maîtrise de l'informatique, des capacités de transformation numérique et des technologies émergentes pour l'emploi productif.**

**Indicateur 2.3.1** : Nombre de jeunes et de femmes ayant amélioré leurs compétences numériques

Niveau de référence : 200 000/an, 1 million de formations en ligne ;

Niveau cible : 750 000/an, 2 millions de formations en ligne/an (femmes : 40 %)

**Indicateur 2.3.2** : Nombre de jeunes bénéficiant d'une orientation professionnelle et d'un tutorat.

Niveau de référence : 0 : Niveau cible : 800 000 (40 % de femmes)

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)</i>
---	---	--	--	--

**Priorité ou objectif du pays : Gestion durable des ressources naturelles pour la sécurité alimentaire et la résilience aux changements climatiques (Plan d'action du gouvernement 2023 - 2027)**

**Réalisation 3 énoncée dans le plan-cadre de coopération : D'ici 2027, amélioration de la résilience aux changements climatiques et de l'efficacité de la gestion des ressources naturelles pour tous dans un environnement durable**

**Réalisation correspondante du plan stratégique : Renforcement de la résilience pour faire face à l'incertitude et au risque systémiques**

3,2 Valeur de la production agricole (milliards de livres égyptiennes)  
Niveau de référence : 534,6 (2019)  
Niveau cible : À définir

ACMPS

**Produit 3.1 : Des systèmes agricoles durables et rationnels, générateurs de revenus, sont développés.**

**Ressources ordinaires  
694 000**

**Indicateur 3.1.2 :** Nombre d'initiatives visant à diversifier les revenus des agriculteurs, à s'adapter aux changements climatiques et à préserver la diversité biologique des exploitations.

Niveau de référence : zéro ; Niveau cible : 2 (Cibler les femmes : 1)

Ministères : Environnement ; Ressources en eau et irrigation ; Agriculture et mise en valeur des terres ;

**Autres ressources  
48 806 000**

**Produit 3.2 : Les capacités et les systèmes sont renforcés pour la préparation, l'alerte rapide, la réponse et les transformations, afin de s'adapter et de réduire les effets des changements climatiques et d'autres catastrophes et chocs.**

Unité de gestion des crises et des catastrophes, Centre d'information et d'aide à la décision

**Indicateur 3.2.1 :** Nombre de politiques, de plans, d'infrastructures et de systèmes de suivi et d'évaluation, augmentant la capacité d'adaptation.

Niveau de référence (2018) : 3 ; Niveau cible (2027) : 6

FAO, PAM, UNESCO, ONU-Habitat, UNDRR

**Indicateur 3.2.2 :** Nombre de personnes dans les zones vulnérables aux changements climatiques bénéficiant d'activités de développement communautaire ou génératrices de revenus favorisant l'adaptation aux changements climatiques.

Niveau de référence (2020) : zéro ; Niveau cible (2027) : 60 femmes/40 hommes

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)
<p>3.6 Émissions de dioxyde de carbone par unité de PIB sur la base de la parité du pouvoir d'achat (PPA). Niveau de référence : 0,19 (2018) Niveau cible : À définir</p>	<p>Agence internationale de l'énergie</p>	<p><b>Produit 3.3 : La transition juste vers une économie durable et les emplois associés s'accélère.</b></p>	<p>Ministères : Électricité et énergies renouvelables ; Tourisme et antiquités</p>	
<p>3.8 Indicateur 7.b.1 (indirect) relatif aux objectifs de développement durable : Part des énergies renouvelables dans la production totale d'énergie Niveau de référence : 12 % (2019) Niveau cible : À définir</p>	<p>Ministère de l'Électricité et de l'énergie</p>	<p><b>Indicateur 3.3.1 :</b> Nombre de politiques, de cadres réglementaires, de technologies, de mécanismes financiers et d'outils mis en place pour faciliter les transformations du marché Niveau de référence : 3 ; Niveau cible : 8</p> <p><b>Indicateur 3.3.2 :</b> Nombre de technologies ou d'approches d'atténuation des gaz à effet de serre lancées Niveau de référence (2018) : 3 (DEL, système de service de bus de grande qualité) ; Niveau cible (2026) : 6</p> <p><b>Indicateur 3.3.3 :</b> Réduction des émissions de gaz à effet de serre déclenchée (en tonnes CO<sub>2</sub>eq/an). Niveau de référence (2021) : 8 500 ; Niveau cible (2027) : 20 000</p> <p><b>Indicateur 3.3.4 :</b> Nombre d'emplois et de moyens de subsistance créés par la gestion des ressources naturelles et des services écosystémiques . IRRF 4.1.1 Base de référence : 24 000 (10 000 femmes) ; Niveau cible : 100 000 (50 000 femmes)</p> <p><b>Indicateur 3.3.5 :</b> Nombre de nouveaux supports de connaissances nationaux tenant compte des questions de genre et documentant la conformité aux conventions environnementales internationales sur la diversité biologique et les changements climatiques Niveau de référence : 0 ; Niveau cible : 3</p> <p><b>Indicateur 3.3.6 :</b> Les substances menaçant l'ozone sont retirées Niveau de référence : 386,27 tonnes de substances susceptibles de menacer la couche d'ozone Niveau cible : 1 947</p>	<p>ONUDI Institutions financières internationales</p>	
			<p>Ministères : Logement et communautés urbaines ;</p>	

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)
		<b>Produit 3.4 : Renforcement des capacités des autorités nationales et locales pour une planification spatiale et économique efficace et durable</b>	Organisation générale de la planification territoriale ONU-Habitat	
		<b>Indicateur 3.4.1</b> : Nombre d'initiatives élaborées, dotées de capacités et déployées pour le développement spatial durable Niveau de référence (2022) : 1 ; Niveau cible : 4		

**Priorité ou objectif du pays : Transparence, gouvernance et partenariats inclusifs (Plan d'action gouvernemental 2023 - 2027)**

**Réalisation 4 énoncée dans le plan-cadre de coopération : D'ici 2027, les populations ont un accès amélioré, sûr et égal à l'information, à la protection, à la justice et à une société pacifique et inclusive grâce à une gouvernance transparente, responsable, participative, efficace et efficiente fondée sur l'état de droit et les normes et standards internationaux**

**Réalisation correspondante du plan stratégique : Transformation structurelle accélérée, notamment les transitions verte, inclusive et numérique**

4.3. Nombre de mécanismes de collecte et/ou d'analyse de données fournissant des données ventilées pour suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable (IRRF 1.1.3) Niveau de référence : À définir ; Niveau cible : À définir	Ministère de la Planification et du développement économique	<b>Produit 4.1 Renforcement des capacités d'élaboration de politiques fondées sur des données probantes pour l'intégration et le financement des ODD</b>	Ministères : Planification et développement économique ; Finances ; Développement local ; Justice ; Communication et informatique ; Coopération internationale ;	<b>Ressources ordinaires : 993 000</b>  <b>Autres ressources 102 207 000</b>
		<b>Indicateur 4.1.1</b> (indicateur 17.14.1 relatif aux objectifs de développement durable) : Plates-formes de données et mécanismes de coordination mis en place pour renforcer la cohérence des politiques de développement durable. Niveau de référence (2022) : 1 ; Niveau cible : 3		
		<b>Indicateur 4.1.2</b> : Nombre de fonctionnaires disposant de capacités renforcées en matière de droits de l'homme, de développement tenant compte des risques, de suivi et d'évaluation et d'outils numériques. Niveau de référence : 0 ; Niveau cible : 400		
4.9 Indicateur 17.3.1 relatif aux objectifs de développement durable : Investissements étrangers directs, aide publique au développement et coopération Sud-Sud, en proportion du revenu national brut Base de référence : IDE 3 % du PIB (2019), APD 0,6 % du RNB (2019) ;	Ministère des finances Banque mondiale	<b>Produit 4.2 Renforcement des capacités institutionnelles des institutions de gouvernance concernées, y compris par des solutions numériques</b>		
	Ministère de la Justice			

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)
<p>Niveau cible : À définir</p> <p>4.1. Nombre d'ordonnances judiciaires rendues par l'application d'un système automatisé.</p> <p>Niveau de référence : 0 ; Niveau cible : À définir</p>	<p>Cour de cassation Bureau du Procureur général ou ministère public</p> <p>ACMPS</p>	<p><b>Indicateur 4.2.1</b> : Nombre de nouveaux systèmes, de politiques et d'outils élaborés et déployés pour améliorer l'efficacité et la responsabilité institutionnelles</p> <p>Niveau de référence : 0 ; Niveau cible : (justice : 1, droits de l'homme : 1 lutte contre la corruption : 1 ; télécommunications ; services administratifs en ligne : 150)</p>	<p>Institut national pour la gouvernance et le développement durable</p> <p>Banque islamique de développement</p>	
<p>ODD 17.8.1 - IRRF 1.2 : Proportion de personnes utilisant Internet :</p> <p>Base de référence (2022) 57,3 % (femmes 41,3 %, hommes 52,4 % - 2018)</p>		<p><b>Indicateur 4.2.2</b> : Nombre de personnes soutenues qui ont accès à la justice (IRRF 2.2.3. Plan-cadre de coopération 4.4)</p> <p>Niveau de référence : 0 ; Niveau cible : 2 000 hommes, 3 000 femmes</p> <p><b>Indicateur 4.2.3</b> : Nombre de bureaux de poste modernisés pour fournir des services administratifs, financiers et non financiers en ligne</p> <p>Niveau de référence : 2 500 ; Niveau cible : 4 000</p>	<p>ACMPS</p> <p>Comité permanent suprême des droits de l'homme</p> <p>Autorité de contrôle administratif</p>	
<p>IRRF E.1.3 - Nombre de personnes utilisant les technologies et services numériques de manière à améliorer leur vie - Indirect : abonnés à la plateforme numérique Egypt.</p> <p>Niveau de référence (2021) : 4,2 millions ; Niveau cible (2027) : 15 millions</p>		<p><b>Indicateur 4.2.4</b> : Augmentation du nombre de fréquences pour les services à large bande mobiles attribuées et gérées à des fins commerciales.</p> <p>Niveau de référence : 0 ; Niveau cible : 40 %</p>		
		<p><b>Produit 4.3 : Politiques, capacités institutionnelles et outils renforcés pour améliorer les services locaux, le développement économique et social, le suivi et l'évaluation</b></p>		
		<p><b>Indicateur 4.3.1</b> (IRRF 2.3.2) : Nombre de nouvelles mesures améliorant la souplesse et la réactivité des organismes de gouvernance locale.</p> <p>Niveau de référence : zéro ; Niveau cible : 6</p>		
		<p><b>Indicateur 4.3.2</b> : Nombre d'ONG participant à l'exécution du programme et formées à la gestion ou la planification financière, et aux solutions de développement</p> <p>Niveau de référence : 0 ; Niveau cible : 20</p>		

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)</i>
<b>Produit 4.4 : Capacités et échanges en matière de solutions de développement intégré</b>				
<p><b>Indicateur 4.4.1.</b> Nombre de solutions innovantes, fondées sur des données probantes, échangées avec d'autres pays et appliquées sur une plus grande échelle. Niveau de référence : 8 ; Niveau cible : 24</p>				
<p><b>Indicateur 4.4.2 :</b> Nombre de personnes acquérant des capacités grâce aux échanges Sud-Sud, y compris dans le domaine de la consolidation et du maintien de la paix. Base de référence : 5 087 (femmes : 34 %) ; Niveau cible : 10 087 (femmes : 40 %)</p>				
<p>Centre international du Caire pour la résolution des conflits, le maintien et la consolidation de la paix</p>				